



Mes collègues ouvrent la grande porte pour venir fumer à la limite de la porte mais à l'intérieur.

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 19 décembre 2009

Je travaille dans un atelier non chauffé, mes collègues ouvrent la grande porte pour venir fumer a la limite de la porte mais à l'intérieur car il fait froid dehors.

Quel démarche faire pour qu'ils arrêtent après plusieurs demandes auprès du responsable.

Réponse :

Puisque vous avez tenté, sans résultat, de demander au responsable de faire respecter la loi, il vous faut le demander à l'inspecteur du travail qui, désormais, est investi des pouvoirs de contrôle et de répression pour les infractions à la loi Evin.